

DECISION N° 84-2025

Portant validation du devis de la société VIAM pour le curage d'un ru au niveau de la rue de Lisieux de 7 140 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **de la société VIAM** du 14/05/2025 pour le curage d'un ru et des caniveaux au niveau de la rue de Lisieux ;

Considérant que la proposition de la société **VIAM** est techniquement la plus cohérente et complémentaire à l'intervention déjà réalisée au niveau du ru du Ravet ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société **VIAM** pour la mise en place de bordures et merlons pour lutter contre les inondations par ruissellement dans la cote de la Forêt, d'un montant de **7 140 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 04/06/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

